



## **AVIS DE PROMULGATION**

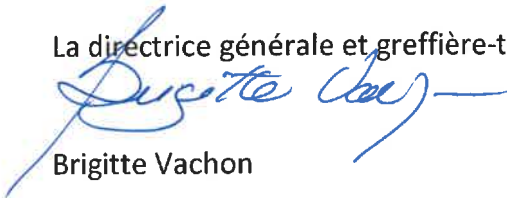
### **RÈGLEMENT NUMÉRO 906-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE RÉGULARISER UNE SITUATION ET DE RESTREINDRE LE STATIONNEMENT SUR LA RUE SAINT- JEAN DEVANT L'ÉCOLE JEAN XXIII**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 906-24 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin de régulariser une situation et de restreindre le stationnement sur la rue Saint-Jean devant l'école Jean XXIII.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 10 avril 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon